

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 79-243 du 18 Septembre 1979

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre de la Fonction Publique et
du Travail, de l'intérim du Camarade
Issifon BOURATMA, Ministre de la Santé
Publique pour compter du 16 sep-
tembre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

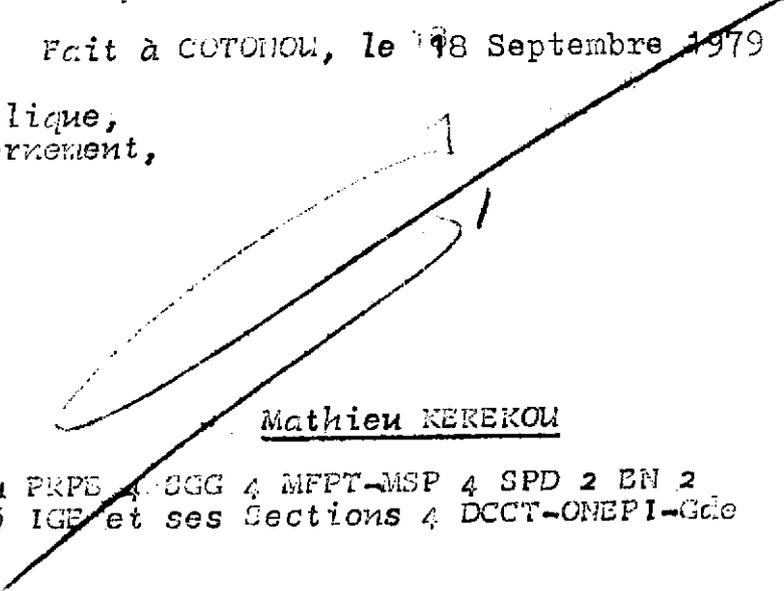
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 16 septembre 1979, le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, assure l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence du Camarade Issifon BOURATMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Septembre 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC 6 CC du PRPE 4 SGG 4 MFPT-MSP 4 SPD 2 EN 2
UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSSE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc. 3 JORPE 1.